

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 VOTÉS LE 11 AVRIL 2023

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des documents budgétaires.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes

La population totale de la Communauté de Communes : source INSEE

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
8 053 hab	8 036 hab	8 022 hab	7 920 hab	7 822 hab	7 685 hab	7 525 hab	7 420 hab	7 344 hab

L'analyse des ratios de la Communauté de Communes du Serein :

La population DGF de la Communauté de Communes :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
9 400 hab	9 375 hab	9 342 hab	9 245 hab	9 115 hab	8 992 hab	8 879 hab	8 784 hab	8 703 hab

La Communauté de Communes a subi une diminution de sa population de 81 habitants entre 2021 et 2022, soit **- 0,9 %**. Cette évolution aura un impact sur les ratios. Depuis sa fusion, la collectivité a perdu 697 habitants, soit **7,4%** de sa population.

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
108 €	140 €	143 €	189 €	195 €	296 €	295 €	326 €	341 €

en neutralisant les dépenses liées aux dépenses exceptionnelles et les frais de personnel qui sont basculés sur les budgets annexes et les remboursements sur les rémunérations du personnel concerné par les budgets annexes, pour les années 2015 à 2022.

En 2022, les DRF ont augmenté en raison de la baisse de la population, de l'évolution des frais de personnel **(+ 145 K€)**.

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
153 €	147 €	142 €	192 €	198 €	307 €	347 €	340 €	416 €

en neutralisant les produits exceptionnels pour 2017 à 2022 et la facturation aux budgets annexes des frais de personnel déduction faite des remboursements sur les rémunérations, pour les années 2015 à 2022.

En 2022, les RRF ont augmenté de manière significative en raison de l'évolution des frais de personnel basculés sur les budgets annexes **(+ 84 K€)**, et du produit de la fiscalité **(+ 614 K€)** lié notamment aux 22 nouvelles éoliennes au titre des années 2021 et 2022 **(+ 364 K€)**. Mais, les attributions de compensation n'ont pas pu être définies en 2022. Une partie de ce produit sera reversée aux communes en 2023.

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF sont supérieures aux DRF en 2022.

③ Produit des impositions directes / population :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant brut	89 €	91 €	90 €	135 €	148 €	250 €	286 €	238 €	297 €
Montant net					122 €	124 €	151 €	104 €	162 €

Ce ratio est en augmentation en 2019 en raison du passage à la FPU. En 2021, il diminue pour les raisons suivantes :

- Remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales par une fraction de TVA (29 €/hab),
- Compensation sur la CFE pour la réduction des bases des établissements industriels (12 €/hab).

En 2022, ce ratio augmente en raison notamment de la fiscalité des nouvelles éoliennes. Pour information, il faut ajouter à ce ratio la fraction de TVA représente **33 €/habitant** et l'allocation compensatrice sur la CFE pour la réduction des bases des établissements industriels s'élève à **20 €/habitant**.

Les montants nets tiennent compte du reversement des attributions de compensation aux Communes sauf pour les nouvelles éoliennes. Le produit des nouvelles éoliennes a été encaissé partiellement en 2022 et aucun reversement aux communes n'a pu être comptabilisé. Une régularisation sera réalisée en 2023.

TAXES	Bases effectives 2021	Bases effectives 2022	% évolution
Taxe habitation (RS)	2 879 716	3 047 105	+5,81 %
Taxe foncière bâti	6 416 233	6 972 294	+8,67 %
Taxe foncière non bâti	1 377 983	1 424 379	+3,37 %
Cotisation foncière des entreprises	2 533 235	2 930 596	+15,69 %

Pour rappel, la revalorisation des bases en 2022 était de 3,4 %

Taux d'imposition 2022 :

- Taxe d'habitation : 4,77%
- Taxe foncière bâti : 3,38%
- Taxe foncière non bâti : 9,29 %
- Cotisation foncière des entreprises : 22,11 %

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) de la Communauté de Communes en 2022 (c'est à dire le rapport entre le produit fiscal de la CCS et celui que nous obtiendrions en appliquant aux bases de la collectivité les taux moyens nationaux) **est de 96 %**.

Si le CMPF est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte.

A contrario, s'il est inférieur à 100%, la pression fiscale est faible.

A compter de 2022, la suppression de la taxe d'habitation a un impact sur les indicateurs de richesse et de pression fiscale de la collectivité (potentiel fiscal, potentiel financier, coefficient d'intégration fiscal)

⑤ Dépenses d'équipement brut / population :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6 €	44 €	5 €	5 €	9 €	22 €	26 €	20 €	22 €

Ce ratio évalue l'investissement de la collectivité réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées aux études, à l'achat de terrains, à la construction de bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de matériel divers, ainsi que tout autre instrument de travail durable. Entre 2015 et 2014, le niveau d'investissement est nettement plus élevé car il intègre des travaux de voirie pour les deux années qui correspond à une dépense de 32 € par habitant.

A partir de 2016, ce ratio est faible car les travaux de voirie sont désormais imputés en totalité à la section de fonctionnement.

En 2022, il concerne les opérations suivantes : zonages d'assainissement, site internet, transposition M57, logiciel de la bibliothèque, travaux de toiture à la bibliothèque, défibrillateurs, signalétique touristique et de randonnée, matériel informatique, mobilier conseilère numérique, fauteuil de bureau, aspirateurs, escabeau, matériel pour service technique, dispositif F.R.T. et travaux sous mandat.

⑥ Encours de la dette/population :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
110 €	101 €	92 €	83 €	75 €	34 €	29 €	23 €	17 €

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt. La dette du budget principal est en nette diminution en 2019 car l'emprunt du groupe scolaire de GUILLON a été transféré sur le budget écoles.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2022	54 091,16	8 314,73	62 405,89	147 775,27
2023	56 352,47	6 053,15	62 405,62	91 422,80
2024	30 744,04	4 019,82	34 763,86	60 678,76
2025	25 785,54	2 584,70	28 370,24	34 893,22
2026	17 061,89	1 573,68	18 635,57	17 831,33
2027	17 831,33	804,24	18 635,57	0,00
TOTAL GENERAL	201 866,43	23 350,32	225 216,75	

L'encours de la dette représente la somme que la collectivité doit aux banques chaque fin d'année.

La structure de la dette était composée de 5 emprunts à taux fixes.

Ces taux garantissent à la collectivité une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

⑦ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
28 €	23 €	19 €	15 €	15 €	20 €	22 €	21 €	20 €

En 2019, le montant de la DGF a augmenté de 28 %, en raison du passage à la FPU.

La DGF diminue en 2022 notamment en raison de la baisse de la population.

⑧ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
15 %	14 %	14 %	10 %	9 %	5 %	7%	6%	8 %

en neutralisant les frais de personnel qui sont basculés sur les budgets annexes et les remboursements sur les rémunérations du personnel concerné par les budgets annexes, pour les années 2015 à 2022.

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. Il est en nette baisse en raison de l'augmentation des dépenses en 2019 due au versement des attributions de compensation dans le cadre de la FPU.

⑨ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette)/Recettes réelles de fonctionnement :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
69 %	101 %	108 %	104 %	103 %	98 %	87 %	98 %	83 %

En neutralisant les produits exceptionnels pour la période de 2017 à 2022 et la facturation aux budgets annexes des frais de personnel déduction faite des remboursements sur les rémunérations, pour les années 2015 à 2022.

Ce ratio s'appelle **la marge d'autofinancement**. C'est la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la collectivité peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt ou le prélèvement sur l'excédent antérieur. Cependant, comme chacun le sait, l'emprunt d'aujourd'hui c'est l'impôt de demain.

Pour la Communauté de Communes, ce ratio est en nette amélioration en 2022 (86 %), en raison notamment de l'intégration de la fiscalité des 22 nouvelles éoliennes.

2/ Liste des concours attribués par la collectivité sous forme de prestations en nature ou de subventions

Voir tableau joint en annexe :

- **Annexe 1** : tableau des subventions aux associations (voir page 68 du recueil du compte administratif 2022 du budget principal).

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2022

	CA principal	CA Enfance	CA Ecoles	CA Gestion des déchets	CA SPANC	Consolidation des résultats
<u>Fonctionnement</u>						
Recettes	4 552 902,77	799 789,12	639 904,63	1 025 026,06	9 890,00	
Dépenses	3 969 350,90	766 331,52	493 957,09	888 170,55	25 579,57	
Résultat de l'exercice	583 551,87	33 457,60	145 947,54	136 855,51	-15 689,57	
Résultat antérieur reporté	1 228 030,45	25 384,40	65 636,19	164 683,50	32 362,03	
Résultat de fonctionnement	1 811 582,32	58 842,00	211 583,73	301 539,01	16 672,46	
<u>Investissement</u>						
Recettes	191 628,83	8 280,05	197 179,18	20 665,77	0,00	
Dépenses	357 522,50	154 944,37	199 473,62	26 870,78	0,00	
Résultat de l'exercice	-165 893,67	-146 664,32	-2 294,44	-6 205,01	0,00	
Résultat antérieur reporté	94 659,01	148 221,00	-174 186,54	14 095,71	0,00	
Solde des restes à réaliser	-390,00	-30 000,00	-15 400,00	-1 200,00	0,00	
Résultat d'investissement	-71 624,66	-28 443,32	-191 880,98	6 690,70	0,00	
Solde définitif au 31/12/2021	1 739 957,66	30 398,68	19 702,75	308 229,71	16 672,46	2 114 961,26

4/ Liste des organismes pour lesquels la Communauté de Communes...

a) ...détient des parts de capital

En 2017, le Département a cédé 1 982 actions qu'il détenait dans le capital de la SEML YONNE EQUIPEMENT, à la Communauté de Communes, pour un montant de 39 976,94 €.

En 2022, la Communauté de Communes a acquis une action auprès de l'Agence Economique Régionale (A.E.R.) pour un montant de 5 000 €.

b) ... a garanti un emprunt

Néant.

c) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

NOM	OBJET	NATURE JURIDIQUE	NATURE ET MONTANT DE L'ENGAGEMENT FINANCIER
Office de Tourisme du Grand Vézelay	Promotion touristique	EPIC	Subvention 2022 : 60 000 €

5/ Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

Néant.

6/ Liste des délégataires de service public

Néant.

7/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS :

Néant.

ACQUISITIONS :

Néant.

8/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'année 2022 est de **1 739 957,66 €** qu'il convient de reporter en 2023, après l'abondement de la section d'investissement pour un montant de **71 624,66 €**.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES	CA 2021	CA 2022	% CA 2022 / CA 2021
013	ATTENUATION DE CHARGES	32 087	39 414	+22,83 %
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	823 210	886 967	+7,74 %
73	IMPOTS ET TAXES	2 415 732	2 943 374	+21,84 %
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	419 713	521 158	+24,17 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	114 604	117 076	+2,16 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	20 591	20 848	+1,25 %
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0	658	
	RECETTES REELLES	3 825 937	4 529 495	+18,39 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	23 408	23 408	+0 %
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	1 157 434	1 228 030	+6,10 %
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 006 779	5 780 933	+15,46 %

Chapitre 013 - Atténuation de charges : + 22,83 %

Ce chapitre enregistre :

- + les remboursements de l'assurance risques statutaires du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité et les indemnités journalières versées par la CPAM (très fluctuants d'année en année suivant les différents arrêts).
- + La compensation financière versée par l'URSSAF pour l'indemnité inflation.

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine : +7,74 %

Cette évolution s'explique notamment par :

- + une hausse du basculement des charges de personnel sur les budgets annexes (+ 84 000 €) qui s'explique par des dépenses supplémentaires pour tous les budgets (augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, remplacements des agents pour congés maladie, maternité, évolutions de carrière), pour les services enfance (réorganisation du service avec poste de coordination et postes de sous-direction pour chaque secteur sur une année complète, fonctionnement normal des centres de loisirs avec les camps, nuits au centre et renfort en fonction des effectifs, développement des actions à destination des adolescents, ménage COVID au gymnase de GUILLON) et pour le budget des déchets (nouveau poste de responsable environnement).

Chapitre 73 - Impôts et taxes : + 21,84 %

L'évolution de ce chapitre d'un montant de + 527 600 € s'explique notamment par :

- + une hausse significative des produits fiscaux en raison de l'augmentation des bases d'imposition (+3,4%) et de la CFE liée à l'intégration des nouvelles éoliennes) : + 119 000 €
- + une hausse de la CVAE : + 47 400 €
- + une hausse des IFR : + 293 900 € (nouvelles éoliennes, 1 poste de transformation électrique, 2 stations radio électriques)
- + une hausse des autres impôts notamment en raison de régularisations effectuées sur l'exercice 2021 pour la fiscalité des éoliennes de SARRY/CHATEL GERARD et de SAINTE COLOMBE : + 37 100 €
- + Une hausse de la fraction de TVA (y compris une régularisation 2021) : + 30 000 €.

Chapitre 74 - dotations et participations : + 24,17 %

Cela représente une hausse de 101 000 € par rapport à 2022 qui se décompose comme suit :

Concernant les dotations de l'état

- + La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : la perte est de 9 200 €

ANNEES	DGF PERCUE	DIFFERENTIEL EN €	% DE PERTE	Dont contribution de la collectivité au redressement des finances publiques	Lois de finances
2013	308 000 €				Gel de l'enveloppe de la DGF
2014	260 974 €	-47 026 €	-15,27 %	17 014 €	Baisse de 1,5 milliards d'E de l'enveloppe
2015	219 555 €	-41 419 €	-15,87 %	40 651 €	Baisse de 3,67 milliards d'€ de l'enveloppe
2016	182 108 €	-37 447 €	-20,56 %	31 332 €	Baisse de 3,67 milliards d'€ de l'enveloppe
2017	143 154 €	-38 954 €	-21,39 %	23 139 €	Baisse de 2,634 milliards d'€ de l'enveloppe
2018	139 585 €	-3 569 €	-2,49%	0 €	Transfert d'une partie aux Régions
2019	178 635 €	+ 39 050€	+ 27,98%	0 €	Réforme de la dotation d'intercommunalité + passage à la FPU
2020	194 029 €	+ 15 394€	+ 8,62%	0 €	Stabilité de l'enveloppe DGF
2021	182 355 €	-11 674 €	-6,02 %	0 €	Baisse de la population + calcul en fonction de la richesse de la collectivité avec une garantie à 95 % du montant de l'année précédente
2022	173 142 €	-9 213 €	-5,05 %	0 €	Mêmes motifs que l'année 2021
de 2013 à 2022 soit en 9 ans	-134 858 €	-43,79 %			

✚ **La dotation de compensation** a baissé de 1 350 €. Elle a été écartée car elle sert de variable d'ajustement pour financer les dotations de péréquation et d'intercommunalité. Cette somme est reversée en totalité ensuite aux Communes dans le cadre des attributions de compensation.

✚ **Les diverses compensations de l'Etat (CFE, TF, ...)** sont en augmentation en raison notamment de la compensation pour la CFE et la TFB sur les locaux professionnels (dont nouvelles éoliennes) : + 86 900 €.

Concernant les différentes participations de nos financeurs :

✚ - 3 200 € pour le remboursement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles.

✚ + 30 000 € pour la participation de l'ANCT pour le poste de conseillère numérique.

✚ - 1 700 € pour la participation de l'ARS pour le centre de vaccinations.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : +2,16 %

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux **locations de bâtiments intercommunaux (logements, espace et maison de santé, gendarmerie, garages, ESAT, bureaux à NOYERS)** et à la perception d'indemnités pour les éoliennes.

En 2022, ce produit est quasiment stable.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : + 1,25 %

Ce chapitre enregistre des recettes exceptionnelles qui concernent en 2022 : une régularisation relative à une facture d'impression du journal intercommunal et des remboursements de sinistres (bibliothèque, espace santé NOYERS, gendarmerie, panneau CENSY et bureau NOYERS).

Chapitre 78 – Reprise sur provisions

Ce chapitre enregistre la reprise de provisionnement pour les créances douteuses pour un montant de 657,52 €.

Chapitre 042 – Opération d'ordre entre sections : + 0 %

Ce chapitre enregistre l'amortissement de subventions d'investissements transférées pour un montant de 23 408,19 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	% CA 2022 / CA 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	320 988	331 432	+3,25 %
60	Achats non stockés et prestations de services	30 545	51 548	+68,76 %
61	Services extérieurs	231 047	208 603	-9,71 %
62	Autres services extérieurs	46 562	58 214	+25,02 %
63512/637	Taxes	12 834	13 067	+1,82 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	999 032	1 144 351	+14,55 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	977 626	1 008 046	+3,11 %
66	CHARGES FINANCIERES	9 682	7 484	-22,71 %
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	658	562	-14,57 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 371 890	1 384 907	+0,95 %
	DEPENSES REELLES	3 679 876	3 876 782	+ 5,35 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX AMORTISSEMENTS	98 872	92 569	-6,38 %
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 778 748	3 969 351	+5,04 %

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 3,25 %

- Chapitre 60 = + 68,76 %
✚ + 21 000 € pour le combustible (salle de réunion gymnase affecté sur ce budget),
- Chapitre 61 = - 9,71 %
✚ + 5 000 € pour la remise en état partielle bâtiments sur NOYERS suite sinistre.
✚ - 27 000 € pour l'entretien de la voirie (attention 58 000 € travaux programme 2022 non réalisés).

- Chapitre 62 = + 25,02 %
- + 5 600 € pour la plateforme e-commerce (participation CCAVM + prestataire),
- + 9 700 € pour le nettoyage de la salle de réunion au gymnase (affecté sur ce budget en 2022).

- Chapitre 63 = + 1,82 %

L'évolution de ce chapitre est liée à l'augmentation des bases d'imposition.

Chapitre 012 - Charges de personnel : + 14,55 %

Ce chapitre enregistre exclusivement les dépenses relatives au personnel intercommunal de l'ensemble de la collectivité.

Les faits notables sont :

- + La réorganisation du service enfance avec un poste à temps complet de coordinatrice et la nomination de sous-directeurs pour chaque secteur (sur une année complète),
- + De nombreuses absences pour diverses raisons (maladie, maternité),
- + Des évolutions de carrière (échelon, grade), de grilles indiciaires et de la valeur du point d'indice.
- + La création d'un poste de responsable environnement et technique,
- + Le poste de conseillère numérique sur une année complète et remplacée par un agent à mi-temps pendant une partie de son congé maternité,
- + Un fonctionnement normal du service enfance avec les camps, les nuits au centre et des renforts en fonction des effectifs,
- + Le développement des actions à destination des adolescents.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 3,11 %

Ce chapitre enregistre principalement :

- + les subventions d'équilibre aux budgets annexes (enfance, écoles) : en hausse de 68 000 € pour l'enfance (notamment en raison de l'augmentation des frais de personnel (voir explications ci-dessus) et en baisse de 47 670 € pour les écoles (transfert de l'école de PRECY LE SEC non réalisé, opérations dans les groupes scolaires en cours d'études).
- + les dépenses relatives aux élus (indemnités, retraite) augmentent de 1 300 €.
- + les dépenses relatives à la cotisation au PETR du Pays Avallonnais (+ 7 000 €) et à l'opération EMI (- 4 200 €) et aux Syndicats de rivières (stable),
- + Le versement de subventions aux associations (+ 5 800 € dont 3 000 € pour les boucles de l'Yonne).
- + la subvention à l'Office de Tourisme du GRAND VEZELAY de 60 000 €

Chapitre 66 - Charges financières : - 22,71 %

Ce chapitre enregistre **les intérêts des emprunts**. En 2022, il est en baisse car la Communauté de Communes n'a pas contracté de nouvel emprunt.

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : - 14,57 %

Ce chapitre enregistre la constitution de provisions pour les créances douteuses d'un montant de 560 € pour 2022.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : + 0,95 %

Ce chapitre concerne les dépenses liées au reversement :

- + du FNGIR qui est stable,
- + du FPIC en augmentation (+ 10 300 €),
- + de la taxe de séjour à l'EPIC et au Département (+ 2 600 €).
- + des attributions de compensation aux communes au titre de la FPU : stable car impossibilité de rattachement des attributions de compensations pour les nouvelles éoliennes en 2022.

Chapitre 042 - Atténuation de produits : - 6,38 %

Ce chapitre concerne en 2022 les amortissements.

L'INVESTISSEMENT

Annexe 2 : tableau DES INVESTISSEMENTS 2022 (voir page 9 du recueil du compte administratif 2022 du budget principal)

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- + Amortissement des subventions d'équipements transférées,
- + Remboursement du capital des emprunts,
- + Zonages d'assainissement (solde),
- + Site internet,
- + Logiciel de la bibliothèque,
- + Transposition M57,
- + Participation au programme départemental de la FTTh (2^{ème} acompte),
- + Panneau autoroutier de MONTREAL,
- + Versement d'un fonds de concours à une commune,
- + Travaux de toiture à la bibliothèque,
- + Signalétique touristique et de randonnée,
- + Acquisition de matériel informatique,
- + Acquisition de mobilier pour la conseillère numérique, fauteuils de bureau, aspirateurs, escabeau et de matériel pour le service technique,
- + Pacte régional des territoires (FRT),
- + Acquisition de défibrillateurs pour le compte des communes et pour les bâtiments intercommunaux,
- + Travaux de voirie sous mandat pour le compte des communes.

COMPTE ADMINISTRATIF ENFANCE 2022

Le compte administratif 2022 de l'enfance fait apparaître un solde positif de la section de fonctionnement de **30 398,68 €** qu'il convient de reporter en 2023, après l'abondement de la section d'investissement pour un montant de **28 443,32 €** et avec une subvention d'équilibre d'un montant de **430 000 €**

Aucun emprunt n'a été contracté en 2022.

ACQUISITIONS

Désignation	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Identité du cédant	Conditions de l'acquisition	Montant de la transaction en €	Date de signature acte notarié	Objet acquisition
Immeuble bâti	17, Avenue du Président Bidault de L'Isle L'ISLE SUR SEREIN	AB 648	2 018 m ²	SCI DESSOUS LA GAITE	Amiable	135 000 €	12 juillet 2022	Création d'une micro-crèche et transplantation R.P.E.

1/ LES DEPENSES :

+ **En fonctionnement** : 766 330 €

Chapitre 011 (charges à caractère général) : 207 420 € (soit + 5 700 € par rapport à 2021)

L'évolution de ce chapitre s'explique principalement par :

- Une baisse des fluides pour la salle de réunion du gymnase car affectée sur le budget principal,
- Une hausse de la participation pour les crèches de la CCAVM,
- Une hausse des dépenses liées aux activités des centres de loisirs (fonctionnement normal avec camps, nuits au centre).

Chapitre 012 : Les frais de personnel s'élèvent à **550 300 €** et sont en hausse de 5,33 %. Cette évolution s'explique par les mêmes raisons que celles indiquées pour le budget principal.

Chapitre 65 : Une somme de **980 €** pour des admissions en non-valeur, une subvention à la Maison Hirondelle et des droits d'auteurs versés à la SACEM.

Chapitre 67 : Annulations de **550 €** relatives à diverses régularisations.

Chapitre 68 : La constitution de dotations aux provisions pour créances douteuses de **360 €**.

Chapitre 042 : Les dotations aux amortissements au titre de l'année 2022 pour un montant de **6740 €**.

En investissement : **155 000 €**

Les dépenses d'investissement concernent :

- L'acquisition d'un bâtiment pour la création de la micro-crèche et la transplantation du R.P.E.,
- L'abaissement du mur d'enceinte du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN,
- L'acquisition d'ordinateurs pour les centres et d'un fauteuil de bureau.

1/ LES RECETTES :

- **En fonctionnement** : **825 170 €**

L'excédent de fonctionnement reporté est **25 384,40 €**.

Chapitre 70 (Produits des services) : **76 400 €** (soit + 18 900 € par rapport à 2021)
Ce chapitre concerne les participations des familles aux différents services. Il est en augmentation en raison d'un fonctionnement normal des différents services comme indiqué ci-dessus.

Chapitre 74 (Dotations et participations) : **293 100 €** (soit – 35 100 € par rapport à 2021)
Cette évolution s'explique par une modification des modalités de calcul et de versement des aides accordées par la CAF et la MSA.

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : **430 200 €** (soit + 68 000 € par rapport à 2021).
Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Son évolution est déjà expliquée au budget principal (chapitre 65).

En investissement : **156 500 €**

Les recettes d'investissement concernent le report de l'excédent d'investissement 2021 de **148 200 €**, le remboursement du FCTVA sur les acquisitions pour un montant de **1 540 €**, les amortissements qui s'élèvent à **6 740 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF ECOLES 2022

Le compte administratif 2022 des écoles fait apparaître un solde positif de la section de fonctionnement de **19 702,75 €** après l'abondement de la section d'investissement pour un montant de **191 880,98 €** et avec une subvention d'équilibre d'un montant de **330 000 €**.

⑥ [Encours de la dette/population](#) :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
159 €	154 €	148 €	143 €	138 €	264 €	250 €	234 €	217 €

Cet encours correspondait à un emprunt relatif à la construction du groupe scolaire et du centre de loisirs de Noyers sur Serein jusqu'en 2018. Au 1^{er} Janvier 2019, l'emprunt du groupe scolaire et du centre de loisirs de GUILLON a été intégré à ce budget ainsi que ceux du groupe scolaire de L'ISLE SUR SEREIN et de l'école de MONTREAL. Aussi, l'encours de la dette est en augmentation en 2019 de manière significative. Il diminue en 2022 car aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Il se décompose comme suit :

- Groupe scolaire de NOYERS : 112 €
- Groupe scolaire de GUILLON : 18 €
- Groupe scolaire de L'ISLE SUR SEREIN : 86 €
- Ecole de MONTREAL : 1 €

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2022	168 490,64	89 699,56	258 190,20	1 887 232,97
2023	176 059,20	82 082,03	258 141,23	1 711 173,77
2024	177 610,27	74 236,27	251 846,54	1 533 563,50
2025	185 611,70	66 066,99	251 678,69	1 347 951,80
2026	138 435,26	57 648,80	196 084,06	1 209 516,54
2027	144 703,08	51 322,23	196 025,31	1 064 813,46
2028	151 255,11	44 777,92	196 033,03	913 558,35
2029	158 104,18	37 795,39	195 899,57	755 454,17
2030	165 263,82	30 568,43	195 832,25	590 190,35
2031	172 748,13	23 013,68	195 761,81	417 442,22
2032	180 571,85	15 131,38	195 703,23	236 870,37
2033	64 156,22	9 010,86	73 167,08	172 714,15
2034	66 913,38	6 253,70	73 167,08	105 800,77
2035	69 789,03	3 378,05	73 167,08	36 011,74
2036	36 011,74	572,24	36 583,98	0,00
TOTAL GENERAL	2 055 723,61	591 557,53	2 647 281,14	

Liste des concours attribués par la collectivité sous forme de prestations en nature ou de subventions

Voir tableau joint en annexe :

- **Annexe 3** : tableau des subventions aux associations (voir page 40 du recueil du compte administratif 2022 du budget écoles).

1/ LES DEPENSES :

En fonctionnement : 493 960 €

Chapitre 011 (charges à caractère général) : 168 500 € (+ 20 900 € par rapport à 2021)

L'évolution de ce chapitre s'explique par les travaux réalisés dans les écoles et la reprise des activités piscine à GUILLON et NOYERS.

Chapitre 012 : Les frais de personnel s'élèvent à 225 300 € (+ 22 700 € par rapport à 2021). Cette évolution s'explique par les mêmes raisons que celles indiquées pour le budget principal.

Chapitre 65 : Une somme de 580 € qui correspond à une subvention versée à une coopérative scolaire et des admissions en non-valeur.

Chapitre 66 : Les intérêts des emprunts se sont élevés à 87 280 €.

Chapitre 68 : La constitution de dotations aux provisions pour créances douteuses de **1 210 €**.

Chapitre 042 : Les dotations aux amortissements pour un montant de **11 130 €**.

En investissement : **373 660 €**

Le déficit d'investissement reporté est de **174 186,54 €**.

Les dépenses d'investissement concernent :

- le remboursement du capital des emprunts pour un montant de **168 490 €**,
- le solde de l'étude thermique du groupe scolaire de GUILLON pour **620 €**,
- la réfection de la cour de l'école de THIZY pour **12 390 €**,
- l'acquisition de divers matériels (climatiseur, vidéoprojecteur, ordinateurs, imprimante, massicot, meuble de cuisine, armoire froide, lave-linge, sèche-linge, aspirateurs) pour un montant total de **11 240 €**,
- les études préalables et la mission d'AMO pour la rénovation du bâtiment de JOUX LA VILLE pour un montant de **6 720 €**.

1/ LES RECETTES :

En fonctionnement : **705 740 €**

L'excédent de fonctionnement reporté est de **65 636,19 €**.

Chapitre 70 (Produits des services) : **298 400 €** (- 19 000 € par rapport à 2021).

Ce chapitre concerne :

- Les participations des familles à la cantine (+ 2 800 €).
- Les frais de la vie scolaire et de la restauration scolaire des écoles de GUILLON et de NOYERS (- 21 900 € mais en réalité – 10 600 € si on tient compte du changement d'affectation de cette recette pour NOYERS qui figurant auparavant au chapitre 74)

Chapitre 74 (Dotations et participations) : **5 800 €** (+ 7 400 € par rapport à 2021)

Ce chapitre concerne désormais uniquement le remboursement du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement et la participation de la Région aux transports scolaires (- 3 500 €) et auparavant les participations des communes aux frais de la vie scolaire sur le secteur de NOYERS SUR SEREIN qui sont figurent désormais au chapitre 70 (+ 11 300 €).

Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : **330 000 €** (soit – 47 700 € par rapport à 2021).

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Son évolution est justifiée au chapitre 65 du budget principal.

Chapitre 77 (Produits exceptionnels) : **5 790 €**

Ce chapitre correspond à des produits exceptionnels perçus en 2022 (remboursement sinistre + subvention capteurs).

En investissement : **197 180 €**

Les recettes d'investissement concernent :

- le remboursement du FCTVA sur les acquisitions et les travaux pour un montant de **4 600 €**,
- l'excédent de fonctionnement capitalisé de **180 100 €**,
- une subvention pour le parking de GUILLON,
- les amortissements qui s'élèvent à **11 130 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF GESTION DES DECHETS 2022

Le compte administratif 2022 de la gestion des déchets fait apparaître un solde positif de la section de fonctionnement de **301 539,01 €** et de la section d'investissement pour un montant de **6 690,70 €**.

Les coûts à l'habitant de chaque service sont les suivants :

SERVICES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagère	58,47	58,92	58,31 €	55,34 €	58,19 €	43,28 €	40,43 €	37,26 €	39,99 €
Déchèteries	16,65	17,33	23,29 €	21,75 €	23,25 €	25,65 €	25,40 €	28,38 €	26,22 €
Tri sélectif	1,76	7,45	3,64 €	7,56 €	6,21 €	12,85 €	33,16 €	50,53 €	20,95 €

L'évolution des **coûts** s'explique notamment pour l'évolution des tonnages, des coûts de collecte et de traitement des déchets et l'acquisition des poubelles jaunes en 2021.

⑥ Encours de la dette/population :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
10 €	9 €	8 €	6 €	5 €	4 €	3 €	1,5 €	0 €

Cet encours correspond à un emprunt relatif à la construction de la déchèterie de Noyers sur Serein. Le remboursement de cet emprunt s'est terminé en 2022.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2022	12 569,56	189,16	12 758,72	0,00
TOTAL GENERAL	12 569,56	189,16	12 758,72	

1/ LES DEPENSES :

✚ En fonctionnement : 888 170 €

Chapitre 011 (charges à caractère général) : 776 600 € (soit – 43 800 € par rapport à 2021)

Les principales évolutions concernent :

- ✚ Les prestations de collecte et de traitement des déchets avec une diminution de 27 500 € (+ 15 700 € pour les ordures ménagères avec la révision des prix des marchés, l'augmentation de la TGAP et malgré une baisse des tonnages, - 35 900 € pour les déchèteries en raison de l'évolution des tonnages et de la mise en place de nouvelles filières, - 7 200 € pour déchets ménagers recyclables avec une légère baisse des emballages et papiers et une hausse du verre pour les tonnages),
- ✚ Les achats de poubelles OMR et de matériel pour les déchèteries : - 4 900 €
- ✚ Le transport des poubelles jaunes et des colonnes en 2021 : - 18 600 €,

Chapitre 012 : Les frais de personnel s'élèvent à **91 000 €** (+ 34 900 €)

Cette évolution s'explique par les mêmes raisons que celles indiquées pour le budget principal.

Chapitre 66 : Les **intérêts** de l'emprunt de la déchèterie de Noyers se sont élevés à **180 €**.

Chapitre 67 : Annulation de **270 €** relative à une régularisation de rachat d'acier en doublon.

Chapitre 042 : Les dotations aux amortissements pour un montant de **20 140 €**.

 **En investissement** : 26 870 €

Les dépenses d'investissement concernent :

- le remboursement du capital de l'emprunt pour un montant de **12 570 €**,
- l'étude pour la mise aux normes des déchèteries pour un montant de **5 740 €**,
- diverses acquisitions (le solde des poubelles jaunes, ordinateur + imprimante, siège de bureau, rayonnages déchèteries et souffleur) pour un montant total de **8 560 €**.

1/ LES RECETTES :

- **En fonctionnement** : 1 189 710 €

L'excédent de fonctionnement reporté est de **164 683,50 €**.

Chapitre 70 (Produits des services) : 6 800 € (+ 1 800 € par rapport à 2021)

Ce chapitre concerne la redevance mise en place pour le mess du centre de détention de JOUX LA VILLE (la part collecte sélective de 2021 a été facturée en 2022) et la vente de poubelles (- 800 €).

Chapitre 73 (Impôts et taxes) : 762 300 € (soit + 27 000 € par rapport à 2021)

Cette évolution s'explique par l'augmentation des bases de la T.E.O.M.

Les taux sont les suivants :

- Noyers Bourg (coefficient 1 avec deux collectes par semaine) : 13,84 %
- Noyers (fermes et hameaux + les autres communes avec une collecte par semaine) : 12,07 %

Chapitre 74 (Dotations et participations) : 255 300 € (soit + 94 300 € par rapport à 2021)

L'évolution de ce chapitre s'explique notamment par l'augmentation des tonnages de déchets ménagers recyclables, la mise en place de nouvelles filières dans les déchèteries et les cours des matériaux en hausse.

Chapitre 77 (Produits exceptionnels) : 560 €

Ce chapitre correspond à des produits exceptionnels perçus en 2022 (remboursement sinistre + régularisation facture impression journal intercommunal).

 **En investissement** : 34 760 €

Les recettes d'investissement concernent :

- le remboursement du FCTVA sur les acquisitions pour un montant de **530 €**,
- l'excédent de fonctionnement reporté de **14 100 €**,
- les amortissements qui s'élèvent à **20 140 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2022

Le compte administratif 2022 du SPANC fait apparaître un résultat de l'exercice de **-15 689,57 €** et un résultat positif global à reporter de **16 672,46 €**.

Les dépenses concernent les prestations de contrôle des installations, le suivi administratif, une annulation de diagnostic et des provisions pour un montant de **25 580 €**.

Les recettes concernent les redevances payées par les usagers d'un montant de **9 890 €** et l'excédent de fonctionnement reporté de **32 260 €**